

Séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 4 juillet 2018 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

M. Denis Henderson, vice-préfet et maire du canton de Havelock  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
M. Laurent Lampron, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

Absences motivées :

M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin  
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

8063-07-18

Il est proposé par monsieur Denis Henderson  
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Une dizaine de personnes sont présentes lors de l'ouverture de la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8064-07-18

Il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018.
4. Période de questions générales de l'assemblée.
5. Présentations.
6. Aménagement du territoire
  - 6.01 Avis de conformité-Commission de protection du territoire agricole du Québec.
7. Administration générale
  - 7.01 Prévisions budgétaires 2018 de la MRC.
    - 7.01.1 Autorisation de facturation – 3<sup>e</sup> versement, août 2018.
  - 7.02 Liste des comptes
    - 7.02.1 Liste des paiements émis du 9 mai au 29 juin 2018.
    - 7.02.2 Liste des comptes à payer du 9 mai au 29 juin 2018.
    - 7.02.3 Liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus.
  - 7.03 Autorisation de paiement de facture – Robert Daoust et Fils Inc.
  - 7.04 Autorisation de paiement de facture – Groupe Néotech.
  - 7.05 Autorisation de paiement de facture – PG Solutions Inc.
  - 7.06 Autorisation de paiement de facture – Ministère de la Justice.
  - 7.07 Autorisation de paiement de facture – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Bail de Port Lewis.
  - 7.08 Autorisation de paiement de facture – RCI Environnement.
  - 7.09 Autorisation de paiement de facture - Evimbec.
  - 7.10 Autorisation de paiement de facture - Sur les Routes du St-Laurent.
  - 7.11 Autorisation pour appel d'offres - Procureur pour la cour municipale.
  - 7.12 Attribution de contrat - Abattage d'arbres.
  - 7.13 Attribution de contrat - Dessouchage d'arbre.
  - 7.14 Attribution de contrat - Système de paie (Desjardins).
  - 7.15 Attribution de contrat - René Dulude (ingénieur forestier) - Cours d'eau - **REPORTÉ.**
  - 7.16 Autorisation pour appel d'offres - Travaux d'entretien de la Branche 12 de la rivière Noire à Franklin.
  - 7.17 Autorisation pour appel d'offres - Travaux d'entretien de la Branche 2C de la rivière Noire à Franklin.
  - 7.18 Autorisation pour appel d'offres - Travaux d'entretien du cours d'eau Cunningham à Godmanchester.
  - 7.19 Autorisation pour appel d'offres - Travaux d'entretien des branches 1A et 1B du cours d'eau Brethour à Godmanchester.

- 7.20 Autorisation pour appel d'offres - Travaux d'entretien des branches 6, 7, 7a et 8a de la rivière aux Outardes à Hinchinbrooke.
- 7.21 Autorisation pour appel d'offres - Travaux d'entretien du cours d'eau Poirier et ses branches 1, 2 et 4 à Sainte-Barbe et Saint-Anicet.
- 7.22 Mandat à Lapp Consultants Inc. - Entretien des branches 2 et 3 du cours d'eau Bell à Godmanchester.
- 7.23 Mandat à Lapp Consultants Inc. - Entretien des branches 15 et 16 de la branche Ouest de la rivière La Guerre à Saint-Anicet.
- 7.24 Travaux dans cours d'eau – Notification.
- 7.25 Travaux dans cours d'eau - Surveillance.
- 8. Demande d'aide financière.
- 9. Développement économique, social et culturel.
  - 9.01 Transport collectif / Taxibus - Dépôt du rapport d'activités 2017.
  - 9.02 Transport collectif / Taxibus - Autorisation pour dépôt de demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, pour 2018.
  - 9.03 Les Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent - Bail.
  - 9.04 Prêt et rapatriement des collections archéologiques entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et l'Université de Montréal.
  - 9.05 Autorisation pour tenue d'activités culturelles 2018 : exposition collective et concours, exposition photo et concours, mandala géant et promotion d'autres événements.
- 10. Demandes d'appui.
  - 10.01 MRC Antoine-Labelle – Modalités du programme TECQ 2014-2018.
  - 10.02 MRC de Coaticook – Bonification du Fonds de développement des territoires.
  - 10.03 MRC de Témiscamingue – Interventions d'urgence hors du réseau routier.
- 11. Varia.
- 12. Correspondance.
  - 12.01 RPGL Avocats – Tribunal administratif - Dossier Sylio Louis-Jean.
  - 12.02 RPGL Avocats – Tribunal administratif - Dossier Francine Crête et Céline Lebel.
  - 12.03 Municipalité de Saint-Anicet – Demande de soutien - Station de pompage.
  - 12.04 Municipalité de Saint-Anicet – Demande d'offre de services - Exclusion de la zone agricole.
  - 12.05 Ministère de la Sécurité publique – Protocole local d'intervention d'urgence.
  - 12.06 Municipalité d'Elgin – Nomination d'une directrice générale adjointe.
  - 12.07 Gouvernement du Québec – Accusé réception d'une résolution.
  - 12.08 Gouvernement du Québec – RénoRégion / Aide financière 2018-2019.
  - 12.09 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Programme d'aménagement durable des forêts / Aide financière.
  - 12.10 Culture Montérégie – Présentation de la nouvelle directrice générale.
  - 12.11 Table nationale des Corporations de développement communautaire – Alliances pour la solidarité.
- 13. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour.
- 14. Clôture de la séance.

ADOPTÉ

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2018**

8065-07-18

Il est proposé par madame Deborah Stewart  
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement  
Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin soit adopté.

ADOPTÉ

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ASSEMBLÉE**

Deux personnes parmi le public soulèvent les questions suivantes :

Une première question en lien avec le point 8 « Demande d'aide financière » à l'ordre du jour et la consolidation du déficit accumulé s'il y avait lieu. Le directeur général/ secrétaire-trésorier par intérim mentionne que la réponse à cette question sera fournie lors du point 7.01 à l'ordre du jour soit « Prévisions budgétaires 2018 de la MRC ».

Une deuxième question est en lien avec les points 12.01 et 12.02 de l'ordre du jour, soit les correspondances de la firme RPGL Avocats, en lien avec les dossiers Sylio Louis-Jean, Francine Crête et Céline Lebel. Madame la préfète, Louise Lebrun, confirme alors qu'il y a eu désignation d'une firme de conseillers juridiques pour représenter la MRC dans ces dossiers, et que, compte tenu de leur judiciarisation, elle ne peut en élaborer davantage à ce moment du processus de judiciarisation.

### **5. PRÉSENTATIONS**

Aucune présentation.

## **6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **6.01 DOSSIERS 420253 ET 420254 CPTAQ - AVIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 58.4 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

*ATTENDU QUE* la municipalité d'Ormstown s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'être autorisée à utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit l'implantation d'un nouveau puits d'eau potable ainsi qu'une servitude de passage et de canalisation, les lots 5 620 423 et 5 805 854;

*ATTENDU QUE* la demande est à des fins d'utilité publique;

*ATTENDU QUE* pour une demande formulée par un organisme public et en vertu de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC doit transmettre ses recommandations sur la demande dans les 45 jours;

*ATTENDU QUE* la demande vise à assurer un approvisionnement en quantité et de qualité en eau potable aux citoyens de la municipalité d'Ormstown;

*ATTENDU QUE* les lots 5 620 423 et 5 805 854 se localisent dans l'affectation agricole 2 au schéma d'aménagement et de développement révisé, sur une superficie de 2,4717 ha;

*ATTENDU QUE* les utilités publiques sont autorisées dans cette affectation du schéma d'aménagement;

*ATTENDU QUE* cette utilisation non agricole ne génère pas d'impact significatif additionnel sur les activités agricoles;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier

Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement

De signifier à la CPTAQ la conformité de cette demande aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire.

De demander à la CPTAQ d'accueillir favorablement la demande de la municipalité d'Ormstown et d'autoriser l'utilisation sur une partie des lots 5 620 423 et 5 805 854 du Cadastre du Québec, représentant une superficie approximative de 2,4717 ha, dans les municipalités de Franklin et d'Ormstown.

ADOPTÉ

À la suite de la présentation de ce dossier par monsieur Alexandre Racicot, aménagiste à la MRC, et de l'adoption de cette résolution, Madame Lebrun annonce le départ de monsieur Racicot qui a accepté de relever de nouveaux défis et de nouvelles responsabilités à la MRC de Vaudreuil-Soulanges. La date de départ de M. Racicot est le 17 août prochain. Les membres en profitent alors pour souligner le travail exceptionnel réalisé par M. Racicot au cours des trois dernières années, le féliciter et lui souhaiter le meilleur des succès dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

## **7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **7.01 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE LA MRC**

*ATTENDU* le dépôt des prévisions budgétaires préliminaires et le dépôt des orientations 2018 du Fonds de développement des territoires (FDT) à l'occasion de la séance du Conseil de la MRC tenue le 22 novembre 2017, lesquelles ont été rejetées;

*ATTENDU* la confirmation d'un déficit accumulé au 31 décembre 2017 au montant de 1 373 689 \$ à l'occasion de l'adoption des états financiers audités de l'exercice financier 2017, lors de la séance du Conseil de la MRC tenue le 30 mai 2018 (résolution no. 8015-05-18);

*ATTENDU* les différentes mesures adoptées par le Conseil de la MRC en matière de redressement financier et organisationnel depuis le 12 mars 2018, comprenant notamment des mesures en lien avec l'adoption d'un nouveau plan d'effectifs, affectant les secteurs de l'administration, la direction générale, l'archéologie, la culture, la prévention en incendie, le secteur de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que des mesures en lien avec le programme du transport collectif/taxibus;

8066-07-18

ATTENDU l'adoption du règlement n° 304-2018 relatif aux quotes-parts et aux tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2018, par l'adoption de la résolution n° 8016-05-18 le 30 mai 2018;

ATTENDU la rencontre en comité de travail des membres du Conseil de la MRC tenue le 27 juin 2018 au cours de laquelle un projet de prévisions budgétaires 2018 fut soumis et des options d'ajustement budgétaire recommandées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018, tenant compte des mesures financières additionnelles en matière de redressement financier et organisationnel de la MRC du Haut-Saint-Laurent :

- 1) D'autoriser la mise en place d'une quote-part spéciale de 5 %, pour une année seulement, soit l'exercice 2018, aux fins exclusives du service de la dette et aux conditions additionnelles suivantes :
  - a. que pour l'avenir, tout déficit au niveau du fonctionnement et des opérations courantes de la MRC soit interdit (soit avant le service de la dette);
  - b. de ne pas approuver ou entreprendre des projets à déficit (c'est-à-dire, qui crée un déficit lorsqu'il faut « matcher » par une contribution de la MRC, une somme pour obtenir des subventions gouvernementales ou d'autres sources);
  - c. que les sommes obtenues par la mise en place d'une quote-part spéciale pour le service de la dette soient gelées à leur niveau 2018, si cette quote-part spéciale devait être reportée en 2019 et pour les années suivantes; et
  - d. que les autres quotes-parts et tarifs, facturés aux municipalités locales en fonction d'un règlement annuel sur les quotes-parts et tarifs, soient augmentés en fonction du taux d'inflation annuel.
- 2) D'évaluer la possibilité d'une intégration du CLD au sein de la MRC, comprenant l'évaluation de l'avantage financier s'il y a lieu, l'élaboration d'un scénario en collaboration avec le conseil d'administration du CLD, à titre de mesure financière à court terme;
- 3) D'évaluer la possibilité d'une vente du bâtiment *Le Château*, c'est-à-dire d'évaluer l'ensemble des revenus et dépenses du bâtiment, de retenir les services d'un consultant (évaluateur spécialisé en bâtiments commerciaux pour en déterminer un prix sur le marché), d'évaluer le prix d'un loyer mensuel que devrait assumer la MRC dans un tel scénario, à titre de mesure financière à moyen et long terme;

étant entendu que ces options se réalisent en tenant compte qu'il n'y a pas de consolidation de la dette accumulée au 30 juin 2018.

8067-07-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti  
Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement

- I) D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018, présentées aux annexes 1 et 2 jointes à la présente pour en faire partie intégrante, tenant compte des mesures financières additionnelles en matière de redressement financier et organisationnel de la MRC du Haut-Saint-Laurent :
  - 1) D'autoriser la mise en place d'une quote-part spéciale de 5 %, pour une année seulement, soit l'exercice 2018, aux fins exclusives du service de la dette et aux conditions additionnelles suivantes :
    - a. que pour l'avenir, tout déficit au niveau du fonctionnement et des opérations courantes de la MRC soit interdit (soit avant le service de la dette);
    - b. de ne pas approuver ou entreprendre des projets à déficit (c'est-à-dire, qui crée un déficit lorsqu'il faut « matcher » par une contribution de la MRC, une somme pour obtenir des subventions gouvernementales ou d'autres sources);
    - c. que les sommes obtenues par la mise en place d'une quote-part spéciale pour le service de la dette soient gelées à leur niveau 2018, si cette quote-part spéciale devait être reportée en 2019 et pour les années suivantes; et

- d. que les autres quotes-parts et tarifs, facturés aux municipalités locales en fonction d'un règlement annuel sur les quotes-parts et tarifs, soient augmentés en fonction du taux d'inflation annuel.
- 2) D'évaluer la possibilité d'une intégration du CLD au sein de la MRC, comprenant l'évaluation de l'avantage financier s'il y a lieu, l'élaboration d'un scénario en collaboration avec le conseil d'administration du CLD, à titre de mesure financière à court terme;
- 3) D'évaluer la possibilité d'une vente du bâtiment *Le Château*, c'est-à-dire d'évaluer l'ensemble des revenus et dépenses du bâtiment, de retenir les services d'un consultant (évaluateur spécialisé en bâtiments commerciaux pour en déterminer un prix sur le marché), d'évaluer le prix d'un loyer mensuel que devrait assumer la MRC dans un tel scénario, à titre de mesure financière à moyen et long terme;

étant entendu que ces options se réalisent en tenant compte qu'il n'y a pas de consolidation de la dette accumulée au 30 juin 2018.

- II) De mandater le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim pour évaluer la possibilité d'une intégration du CLD au sein de la MRC, comprenant l'évaluation de l'avantage financier s'il y a lieu, l'élaboration d'un scénario en collaboration avec le conseil d'administration du CLD, à titre de mesure financière à court terme;
- III) De mandater le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim pour évaluer la possibilité d'une vente du bâtiment *Le Château*, c'est-à-dire d'évaluer l'ensemble des revenus et dépenses du bâtiment, de retenir les services d'un consultant (évaluateur spécialisé en bâtiments commerciaux pour en déterminer un prix sur le marché), d'évaluer le prix d'un loyer mensuel que devrait assumer la MRC dans un tel scénario, à titre de mesure financière à moyen et long terme;
- IV) De demander au directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de faire rapport, sur une base régulière, au Conseil de la MRC, de l'avancement des travaux en ce qui concerne les points II) et III) ci-dessus;
- V) De procéder à une affectation des fonds attribués à la MRC du Haut-Saint-Laurent par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'exercice 2018 comme suit :

FDT- N° de l'article	Mandat	Montant
4a)	Aménagement et développement du territoire	190 000 \$
4b)	Soutien aux municipalités locales (social, culturel, touristique, etc.)	0 \$
4c)	Entrepreneuriat et développement économique (comprenant Fonds de développement touristique – 70 000 \$)	357 320 \$
4d)	Développement social - mobilisation des communautés, soutien à des projets sociaux, culturels	130 000 \$
	Mobilisation des communautés – transport collectif (Taxibus)	162 193 \$
4e)	Ententes sectorielles avec des ministères/organismes gouvernementaux	0 \$
4f)	Développement rural – Accès au bénévolat	5 000 \$
	<b>Total</b>	<b>845 233 \$</b>

- VI) De mandater le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mettre en place les mesures nécessaires à la mise en œuvre des prévisions budgétaires 2018, telles que proposées par la présente résolution.

ADOPTÉ

### 7.01.1 AUTORISATION DE FACTURATION – 3<sup>E</sup> VERSEMENT – AOÛT 2018

*ATTENDU* le règlement n° 304-2018 relatif aux quotes-parts et aux tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2018, adopté par la résolution n° 8016-05-18, le 30 mai 2018;

*ATTENDU* l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 au point 7.01 de l'ordre du jour de la présente séance du Conseil de la MRC, comprenant un montant total des quotes-parts pour l'exercice 2018 de 2 714 691 \$;

*ATTENDU QUE* ce montant de 2 714 691 \$ est le résultat de l'addition d'une somme de 2 585 420 \$ représentant le total des quotes-parts prélevées conformément au règlement n° 304-2018, et de la somme de 129 271 \$ constituant une quote-part spéciale de 5 % applicable au service de la dette, pour l'exercice 2018 seulement;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Denis Henderson Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder à la troisième facturation aux municipalités au 1<sup>er</sup> août 2018, conformément à l'article 32 du règlement 304-2018 adopté le 30 mai 2018;

Que cette facturation soit pour un montant total de 1 648 564,98 \$, tel que montré au tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante et applicable selon les montants établis pour chacune des municipalités.

8068-07-18

MUNICIPALITÉS	MONTANT TOTAL 2018 INCLUANT LA Q-P SPÉCIALE 5%	FACTURATION FÉVRIER 2018	FACTURATION AVRIL 2018	MONTANT À FACTURER AOÛT 2018
Havelock	115 807,00 \$	22 938,97 \$	22 938,97 \$	69 929,06 \$
Franklin	234 446,00 \$	45 620,58 \$	45 620,58 \$	143 204,85 \$
Hinchinbrooke	255 247,00 \$	51 475,50 \$	51 475,50 \$	152 296,01 \$
Elgin	77 112,00 \$	15 643,78 \$	15 643,78 \$	45 824,43 \$
Huntingdon	203 444,00 \$	40 021,02 \$	40 021,02 \$	123 401,95 \$
Godmanchester	199 033,00 \$	39 016,12 \$	39 016,12 \$	121 000,76 \$
Sainte-Barbe	195 003,00 \$	38 663,25 \$	38 663,25 \$	117 676,50 \$
Saint-Anicet	450 521,00 \$	85 171,68 \$	85 171,68 \$	280 177,63 \$
Dundee	79 260,00 \$	15 568,74 \$	15 568,74 \$	48 122,53 \$
Saint- Chrysostome	255 946,00 \$	48 753,89 \$	48 753,89 \$	158 438,22 \$
Howick	70 149,00 \$	13 242,54 \$	13 242,54 \$	43 663,93 \$
Très-Saint- Sacrement	176 039,00 \$	35 170,84 \$	35 170,84 \$	105 697,32 \$
Ormstown	402 684,00 \$	81 776,11 \$	81 776,11 \$	239 131,79 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>2 714 691,00 \$</b>	<b>533 063,01 \$</b>	<b>533 063,01 \$</b>	<b>1 648 564,98 \$</b>

ADOPTÉ

### 7.02 LISTES DES COMPTES

#### 7.02.1 LISTES DES PAIEMENTS ÉMIS DU 9 MAI AU 29 JUIN 2018

*ATTENDU* la présentation de la liste des paiements émis par la MRC pour la période du 9 mai au 29 juin 2018 totalisant 420 147,63 \$;

*ATTENDU* le certificat de conformité signé par le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim en date du 29 juin 2018;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Linda Gagnon Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement

Que la liste des paiements émis, au montant de 420 147,63 \$ pour la période du 9 mai au 29 juin 2018, soit adoptée.

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

#### 7.02.2 LISTES DES COMPTES À PAYER DU 9 MAI AU 29 JUIN 2018

*ATTENDU* la présentation de la liste des comptes à payer par la MRC pour la période du 9 mai au 29 juin 2018 totalisant 166 444,25 \$;

8069-07-18

8070-07-18

*ATTENDU* le certificat de conformité signé par le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim en date du 29 juin 2018;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron Appuyé par monsieur André Brunette et résolu unanimement

Que les comptes à payer au montant de 166 444,25 \$, pour la période du 9 mai au 29 juin 2018, soient payés au fur et à mesure que les liquidités le permettront.

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

### 7.02.3 LISTES DES COMPTES RECEVABLES 60-90-120 JOURS ET PLUS

*ATTENDU* la présentation de la liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus par la MRC au 29 juin 2018 totalisant 59 473,05 \$;

*ATTENDU* le certificat de conformité signé par le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim en date du 29 juin 2018;

8071-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Richard Raithby, Appuyé par monsieur Jacques Lapierre, et résolu unanimement,

D'adopter la liste des comptes recevables 60-90-120 jours et plus par la MRC, au 29 juin 2018, totalisant 59 473,05 \$;

Que la liste de ces comptes soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fasse partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

### 7.03 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES - ROBERT DAOUST ET FILS INC.

*ATTENDU QUE Robert Daoust et fils Inc.* soumet des factures relativement aux contrats de Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables (n<sup>os</sup> 7521-11-16 et 7837-10-17) pour avril et mai 2018 et de Collecte, transport et élimination des résidus domestiques (n<sup>o</sup> 6977-11-14) pour mars et avril 2018;

8072-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Denis Henderson Appuyé par madame Deborah Stewart et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n<sup>os</sup> 155997, 156300, 155121 et 156201 à *Robert Daoust et fils Inc.*, pour un montant total de 147 602,21 \$ taxes incluses, payable à même les postes budgétaires n<sup>os</sup> 02-452-11-446 « Collecte, transport et traitement des matières résiduelles » - 37 247,35 \$ et 02-451-20-445 « Transport et élimination des déchets » - 110 354,86 \$.

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à réclamer des municipalités participantes, les sommes suivantes :

➤ Collecte, transport, traitement et mise en marché des matières recyclables :

	<u>Avril</u>	<u>Mai</u>
· Dundee :	1 198,83 \$	1 798,25 \$
· Franklin :	2 552,08 \$	3 828,12 \$
· Godmanchester :	2 036,59 \$	2 036,59 \$
· Havelock :	1 518,48 \$	1 518,48 \$
· Hinchinbrooke :	5 543,43 \$	3 695,62 \$
· Howick :	2 663,91 \$	3 329,89 \$
· Elgin :	1 145,77 \$	1 145,77 \$

➤ Collecte, transport et élimination des résidus domestiques :

	<u>Mars</u>	<u>Avril</u>
· Elgin :	2084,75 \$	2631,11 \$
· Franklin :	10 732,54 \$	10 130,86 \$
· Hinchinbrooke :	10 094,96 \$	14 673,07 \$
· Sainte-Barbe :	6258,83 \$	12 299,00 \$
· Saint-Chrysostome :	16 898,45 \$	14 965,10 \$

ADOPTÉ

**7.04 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – GROUPE NEOTECH**

*ATTENDU QUE* Groupe Neotech soumet des factures dans le cadre du contrat de soutien informatique (résolution n° 7871-11-17);

8073-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement  
D'autoriser le paiement des factures n°s 32883, 33117, 32628 et 32564 à Groupe Neotech au montant total de 869,09 \$, taxes incluses, payable à même les postes budgétaires n°s 02-130-00-415 « Traitement informatique/Administration » - 478,62\$ ; 02-600-00-415 « Traitement informatique/Aménagement » - 393,71 \$ ; et 02-460-00-670 « Frais de bureau/Cours d'eau » - 78,74 \$.

ADOPTÉ

**7.05 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – PG SOLUTIONS INC.**

*ATTENDU QUE* la MRC a un contrat avec ACCEO Solutions Inc. pour le logiciel et l'hébergement de la cour municipale (résolution n° 21-01-17);

*ATTENDU QUE* ACCEO Solutions Inc. est maintenant une division de PG Solutions Inc.

*ATTENDU QUE* PG Solutions Inc. soumet une facture pour juin 2018 dans le cadre du contrat pour la cour municipale;

8074-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre  
Appuyé par madame Agnes McKell et résolu unanimement  
D'autoriser le paiement de la facture n° RB18000462 pour juin 2018, au montant de 1 501,78 \$, taxes incluses, à PG Solutions Inc., payable à même le poste budgétaire n° 02-120-01-416 « Contrat services ACCEO / Cour municipale ».

ADOPTÉ

**7.06 AUTORISATION DE PAIEMENT – MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

*ATTENDU* l'« Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Saint-Laurent », intervenue entre Le Procureur Général du Québec et la MRC du Haut-Saint-Laurent en 2004;

*ATTENDU* que l'entente s'est renouvelée pour des périodes successives de cinq ans à compter de la première échéance;

*ATTENDU* que les amendes perçues par la cour municipale, au nom du Procureur général, appartiennent à l'État et doivent être transmises au Bureau des infractions et amendes (BIA) (ministère de la Justice) dans les quinze jours suivant la fin de chaque mois;

*ATTENDU* que la cour soumet le rapport de conciliation pour mai 2018;

8075-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti  
Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement  
D'autoriser le paiement au ministre des Finances du montant de 10 034 \$ pour les paiements de mai 2018 au BIA - Ministère de la justice, payable à même le poste budgétaire n° 02-120-60-961 « Remboursement SQ\Amendes provinciales / Cour municipale ».

ADOPTÉ

**7.07 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – BAIL DE PORT LEWIS**

*ATTENDU QUE* le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) soumet une facture relativement au bail à Port Lewis;

*ATTENDU* le bail n° 9596-88 du 2 octobre 1995 liant la MRC du Haut-Saint-Laurent et le ministère de l'Environnement et de la Faune relativement au quai à Port Lewis;



8076-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Richard Raithby  
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement  
D'autoriser le paiement de la facture n° LBA184202-LBA soumise par le MDDELCC relativement au bail à Port Lewis, au montant de 77,03 \$ taxes incluses, payable au *Ministre des finances du Québec*, à même le poste budgétaire n° 02-130-00-512 «Location terrain / Administration».

ADOPTÉ

Après l'adoption de cette résolution, en suivi au refus de verser les droits afférents au Barrage de la Rivière La Guerre lors de la dernière séance du Conseil de la MRC ainsi que du mandat d'évaluer la vente éventuelle du bâtiment localisé au 10 rue King, Huntingdon, ces derniers demandent au directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de déposer aux membres du Conseil un portrait complet des propriétés de la MRC, comprenant une liste détaillée des actifs et des passifs reliés à ces propriétés, à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil.

#### **7.08 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – RCI ENVIRONNEMENT**

*ATTENDU QUE RCI Environnement (Waste Management inc.)* soumet des factures pour les municipalités participantes dans le cadre du contrat de transbordement, transport et élimination des résidus domestiques (résolution n° 7265-12-15);

*ATTENDU QUE* les municipalités participantes seront facturées par la MRC ultérieurement;

8077-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 1413861 à 1413867 et 1426432, à *RCI Environnement (Waste Management inc.)* au montant total de 32 850,35 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-451-20-446 « Élimination déchets domestiques / Matières résiduelles ».

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à réclamer des municipalités participantes les montants suivants :

	<u>Mai</u>
· Elgin :	622,52 \$
· Dundee :	1 979,19 \$
· Godmanchester :	4 541,57 \$
· Howick :	2 662,42 \$
· Huntingdon :	5 416,86 \$
· Saint-Anicet :	10 526,47 \$
· Très-Saint-Sacrement :	4 247,73 \$

ADOPTÉ

#### **7.09 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE – EVIMBEC LTÉE**

*ATTENDU QUE Evimbec ltée* soumet cinq factures pour services professionnels en évaluation municipale;

*ATTENDU QUE* les municipalités participantes seront facturées par la MRC ultérieurement;

8078-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

D'autoriser le paiement des factures n°s 301177 à 301181, à *Evimbec ltée* au montant total de 193 084,76 \$, taxes incluses, payable à même les postes budgétaires n°s 02-150-00-417 « Honoraires m.a.j. / Évaluation » - 22 036,88 \$, 02-150-00-411 « Matrice Graph. / Évaluation » - 21 741,77 \$, 02-150-00-416 « Maintien Inv. / Évaluation » - 6 976,64 \$, 02-150-00-419 « Équilibrage / Évaluation » - 86 710,31 \$, 02-150-00-415 « Honoraires modern. / Évaluation » - 55 619,16 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à réclamer des municipalités participantes les montants suivants :

MUNICIPALITÉ	PONDÉRATION	MODERNISATION	ÉQUILIBRATION	MATRICE GRAPHIQUE	MISE À JOUR	MAINTIEN INVENTAIRE
Havelock	4,30%	2 160,38	3 368,03	844,51	865,27	273,94
Franklin	10,01%	5 099,23	7 949,72	1 993,32	2 014,27	637,70
Hinchinbrooke	10,12%	5 152,78	8 033,18	2 014,25	2 036,41	644,70
Elgin	2,56%	1 268,81	1 978,07	495,98	515,14	163,09
Huntingdon	6,65%	3 376,35	5 263,71	1 319,83	1 338,15	423,64
Godmanchester	6,60%	3 347,42	5 218,63	1 308,53	1 328,09	420,46
Sainte-Barbe	7,31%	3 722,86	5 803,93	1 455,28	1 470,96	465,69
Saint-Anicet	17,82%	9 042,53	14 097,31	3 534,77	3 585,85	1 135,24
Dundee	3,00%	1 524,77	2 377,12	596,04	603,68	191,12
Saint-Chrysostome	9,71%	4 939,86	7 701,24	1 931,01	1 953,91	618,59
Howick	2,21%	1 133,91	1 767,78	443,25	444,71	140,79
Très-Saint-Sacrement	6,10%	3 121,23	4 865,99	1 220,10	1 227,48	388,61
Ormstown	13,61%	6 897,59	10 753,36	2 696,30	2 738,69	867,04
	100,00%	50 787,71	79 178,08	19 853,17	20 122,61	6 370,60

ADOPTÉ

#### **7.10 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE - SUR LES ROUTES DU ST-LAURENT**

*ATTENDU QUE* Sur les Routes du St-Laurent soumet une facture relativement au contrat de répartiteur pour le transport collectif (résolution n° 7523-11-16);

8079-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement

D'autoriser le paiement à Sur les Routes du St-Laurent de la facture pour mai 2018 au montant de 5 493,50 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire n° 02-370-90-410 « Honoraires répartiteur (Transport collectif) ».

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à facturer la MRC Beauharnois-Salaberry simultanément aux facturations des transporteurs, dans le cadre du taxibus.

ADOPTÉ

#### **7.11 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - PROCUREUR POUR LA COUR MUNICIPALE**

*ATTENDU* le maintien intégral de la Cour municipale commune pour l'ensemble des municipalités du territoire, tel que confirmé par l'adoption de la résolution n° 19-05-18 le 2 mai 2018;

8080-07-18

*ATTENDU* que le contrat avec le procureur actuel se termine au 31 décembre 2018 (résolution n° 7220-10-15) ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette Appuyé par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement

D'autoriser le dépôt d'appel d'offres pour les services professionnels de procureur pour la cour municipale commune de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

#### **7.12 ATTRIBUTION DE CONTRAT - ABATTAGE D'ARBRES**

*ATTENDU QU'*un arbre à l'entrée du stationnement arrière de la MRC est mort en grande partie et pourrait être dangereux;

*ATTENDU QUE* deux petits arbres ont poussé derrière la bâtisse, entre la clôture du conteneur à déchets et le mur, risquant d'abîmer la fondation, le mur et une partie du toit;

*ATTENDU QUE Julien Leblanc Arboriculteur et élagueur* offre d'abattre les arbres et de tout nettoyer pour un montant de 1 000 \$, incluant les taxes;

8081-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement D'attribuer le contrat pour abattage de l'arbre à droite de l'entrée du stationnement arrière et les deux arbres situés entre la clôture du conteneur à déchets et le mur, à *Julien Leblanc Arboriculteur et élagueur*, au coût de 1 000 \$ incluant les taxes, payable à même le poste budgétaire 02-130-00-453 « Contrats de services / Administration ».

ADOPTÉ

### **7.13 ATTRIBUTION DE CONTRAT - DESSOUCHAGE D'ARBRES**

*ATTENDU* l'abattage de trois arbres sur le terrain de la MRC;

*ATTENDU QUE Les entreprises excavation & Beton Charly LTEE* offre de dessoucher les arbres et de tout nettoyer pour un montant de 459,90 \$, taxes incluses.

8082-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement D'attribuer le contrat de dessouchage des arbres sur le terrain de la MRC à *Les entreprises excavation & Beton Charly LTEE* au coût de 459,90 \$, taxes incluses, payable à même le poste budgétaire 02-130-00-453 « Contrats de service (Administration) ».

ADOPTÉ

### **7.14 ATTRIBUTION DE CONTRAT - SYSTÈME DE PAIE (DESJARDINS)**

*ATTENDU* l'augmentation de la charge de travail de la technicienne comptable;

*ATTENDU* que l'adhésion à un service de paie externe s'avère avantageux en terme de temps, de continuité et d'efficacité;

*ATTENDU* l'offre de services de *Desjardins : Solutions de paie Employeur D*;

8083-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement D'octroyer le contrat de service de paie à *Desjardins : Solutions de paie Employeur D*, pour la période de juillet à décembre 2018, au coût de 5 181,16 \$ taxes incluses, et pour l'exercice 2019 au montant de 6 447,04 \$, taxes incluses, pour les employés, les maires et les juges, payable à même le poste budgétaire n° 02-130-00-410 « Honoraires professionnels / Administration ».

ADOPTÉ

### **7.15 ATTRIBUTION DE CONTRAT - RENÉ DULUDE (INGÉNIEUR FORESTIER) - COURS D'EAU**

Ce dossier est reporté à une prochaine séance du Conseil de la MRC. À cet égard, monsieur Giovanni Moretti, maire de Saint-Anicet, demande qu'une copie de la correspondance reçue par la MRC du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques datée du 19 mars 2017 soit transmise à sa municipalité.

### **7.16 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 12 DE LA RIVIERE NOIRE À FRANKLIN**

*ATTENDU* que la municipalité de Franklin a demandé à la MRC d'intervenir dans le cours d'eau de la branche 12 de la rivière Noire (résolution n° 069-02-18);

*ATTENDU* le rapport de *Lapp Consultants Inc.* soumis en vertu du mandat confié par la MRC (résolution n° 34-04-18);

*ATTENDU* la recommandation du comité des cours d'eau du 12 juin 2018;

*ATTENDU QUE* les frais seront entièrement assumés par la municipalité de Franklin;

8084-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Denis Henderson  
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement  
D'autoriser le dépôt d'appel d'offres pour les travaux d'entretien de la branche 12 de la rivière Noire à Franklin.

ADOPTÉ

**7.17 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2C DE LA RIVIERE NOIRE À FRANKLIN**

*ATTENDU* que la municipalité de Franklin a demandé à la MRC d'intervenir dans le cours d'eau de la branche 2C de la rivière Noire (résolution n° 125-04-18);

*ATTENDU* le rapport de *Lapp Consultants Inc.* soumis en vertu du mandat confié par la MRC (résolution n° 8052-06-18);

*ATTENDU* la présentation du projet aux propriétaires riverains intéressés et au conseil municipal de Franklin;

*ATTENDU* la recommandation du comité des cours d'eau du 12 juin 2018;

*ATTENDU* que les frais seront entièrement assumés par la municipalité de Franklin;

8085-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Agnes McKell  
Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement  
D'autoriser le dépôt d'appel d'offres pour les travaux d'entretien de la branche 2C de la rivière Noire à Franklin.

ADOPTÉ

**7.18 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CUNNINGHAM À GODMANCHESTER**

*ATTENDU* que la municipalité de Godmanchester a demandé à la MRC d'intervenir dans le cours d'eau Cunningham (résolution n° 2016-06-06-094);

*ATTENDU* le rapport de *Lapp Consultants Inc.* soumis en vertu du mandat confié par la MRC (résolution n° 7793-08-17);

*ATTENDU* la recommandation du comité des cours d'eau du 12 juin 2018;

*ATTENDU* que les frais seront entièrement assumés par la municipalité de Godmanchester;

8086-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Richard Raithby  
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement  
D'autoriser le dépôt d'appel d'offres pour les travaux d'entretien du cours d'eau Cunningham à Godmanchester.

ADOPTÉ

**7.19 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 1A ET 1B DU COURS D'EAU BRETHOUR À GODMANCHESTER**

*ATTENDU* que la municipalité de Godmanchester a demandé à la MRC d'intervenir dans les branches 1A et 1B du cours d'eau Brethour (résolutions n°s 2017-05-01-087 et 2018-04-09-053) ;

*ATTENDU* le rapport n° 1 pour la branche 1A de *Lapp Consultants Inc.* soumis en vertu du mandat confié par la MRC (résolution n° 7737-06-17);

*ATTENDU* le rapport n° 2 pour la branche 1B de *Lapp Consultants Inc.* soumis en vertu du mandat confié par la MRC (résolution n° 8004-05-18);

*ATTENDU* la présentation du projet aux propriétaires intéressés du bassin versant;

*ATTENDU* la recommandation du comité des cours d'eau du 12 juin 2018;

*ATTENDU* que les frais seront entièrement assumés par la municipalité de Godmanchester;

8087-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron  
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement  
D'autoriser le dépôt d'appel d'offres pour les travaux d'entretien des branches 1A  
et 1B du cours d'eau Brethour à Godmanchester.

ADOPTÉ

**7.20 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 6, 7, 7A et 8A DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES À HINCHINBROOKE**

*ATTENDU QUE* la municipalité de Hinchinbrooke a demandé à la MRC d'intervenir dans les branches 6 et 7 de la rivière aux Outardes (résolution n° 16-10-18) ;

*ATTENDU QUE* la municipalité de Hinchinbrooke a confirmé qu'une demande d'intervenir dans les branches 7A et 8A de la rivière aux Outardes sera déposée à la MRC le 9 juillet prochain;

*ATTENDU* le rapport n° 2 pour les branches 6, 7, 7A de *Lapp Consultants Inc.* soumis en vertu du mandat confié par la MRC (résolution n° 7630-03-17);

*ATTENDU* la présentation du projet aux propriétaires intéressés du bassin versant;

*ATTENDU* la recommandation du comité des cours d'eau du 12 juin 2018;

*ATTENDU QUE* les frais seront entièrement assumés par la municipalité de Hinchinbrooke;

8088-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Carolyn Cameron  
Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement  
D'autoriser le dépôt d'appel d'offres pour les travaux d'entretien des branches 6, 7,  
7A et 8A de la rivière aux Outardes à Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

**7.21 AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU POIRIER ET SES BRANCHES 1, 2 ET 4 À SAINTE-BARBE ET SAINT-ANICET**

*ATTENDU* que les municipalités de Saint-Anicet et Sainte-Barbe ont demandé à la MRC d'intervenir dans le cours d'eau Poirier et ses branches 1, 2 et 4 (résolutions nos 030-2017, 246-2017, 2017-01-020 et 2017-07-012) ;

*ATTENDU* les rapports de *Lapp Consultants Inc.* soumis en vertu des mandats confiés par la MRC (résolutions nos 7634-03-17, 7635-03-17 et 7784-08-17);

*ATTENDU* la présentation du projet aux propriétaires riverains intéressés;

*ATTENDU* la recommandation du comité des cours d'eau du 12 juin 201;

*ATTENDU QUE* les frais seront répartis entre les municipalités de Sainte-Barbe et Saint-Anicet;

8089-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Denis Henderson  
Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement  
D'autoriser le dépôt d'appel d'offres pour les travaux d'entretien du cours d'eau  
Poirier et ses branches 1, 2 et 4 à Sainte-Barbe et Saint-Anicet.

ADOPTÉ

**7.22 MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. - ENTRETIEN DES BRANCHES 2 ET 3 DU COURS D'EAU BELL À GODMANCHESTER**

*ATTENDU* la demande de la municipalité de Godmanchester relativement à des problèmes d'écoulement dans les branches 2 et 3 du cours d'eau Bell (résolution nos 2018-05-07-072) ;

*ATTENDU QUE* la MRC a un contrat avec *Lapp Consultants Inc.* pour l'ingénierie des cours d'eau (résolution n° 7859-11-17);

*ATTENDU QUE* les frais seront entièrement assumés par la municipalité de Godmanchester;

8090-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Pierre Poirier  
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement

De mandater *Lapp Consultants Inc.* afin d'effectuer les démarches nécessaires au suivi de la demande d'intervention dans les branches 2 et 3 du cours d'eau Bell à Godmanchester selon les étapes et les modalités définies dans son contrat.

Que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Godmanchester et à *Lapp Consultants Inc.*

ADOPTÉ

### **7.23 MANDAT À LAPP CONSULTANTS INC. - ENTRETIEN DES BRANCHES 15 ET 16 DE LA BRANCHE OUEST DE LA RIVIÈRE LA GUERRE À SAINT-ANICET**

*ATTENDU* la demande de la municipalité de Saint-Anicet relativement à des problèmes d'écoulement dans les branches 15 et 16 de la branche Ouest de la rivière La Guerre (résolution n° 246-2017) ;

*ATTENDU QUE* la MRC a un contrat avec *Lapp Consultants Inc.* pour l'ingénierie des cours d'eau (résolution n° 7859-11-17);

*ATTENDU QUE* les frais seront entièrement assumés par la municipalité de Saint-Anicet;

8091-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti  
Appuyé par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement

De mandater *Lapp Consultants Inc.* afin d'effectuer les démarches nécessaires au suivi de la demande d'intervention dans les branches 15 et 16 de la branche Ouest de la rivière La Guerre à Saint-Anicet selon les étapes et les modalités définies dans son contrat.

Que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Anicet et à *Lapp Consultants Inc.*

ADOPTÉ

### **7.24 TRAVAUX DANS COURS D'EAU - NOTIFICATION**

*ATTENDU* les dispositions de l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), en vertu desquelles la MRC doit, avant d'effectuer des travaux, notifier au propriétaire ou à l'occupant son intention de circuler sur son terrain au moyen d'un préavis d'au moins 48 heures;

*ATTENDU* que la MRC désire se protéger contre d'éventuelles poursuites de propriétaires ou occupants prétendant ne pas avoir reçu la notification;

*ATTENDU* la recommandation du comité des cours d'eau;

*ATTENDU QUE* le coût des travaux sera réparti entre les municipalités concernées selon le règlement n° 267-2013 concernant la répartition des coûts des travaux dans les cours d'eau entre les municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* dans le cas d'un cours d'eau sous la compétence de plus d'une MRC, la répartition inter-MRC se fera selon les modalités prévues dans une entente ou par un bureau de délégué tel que prévu à l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1);

8092-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti  
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement

D'autoriser la MRC, avant d'effectuer des travaux, à faire parvenir les notifications, par courrier recommandé, aux propriétaires riverains des travaux et aux propriétaires des terrains sur lesquels il faudrait circuler.

ADOPTÉ

#### **7.25 TRAVAUX DANS COURS D'EAU - SURVEILLANCE**

La présente s'inscrit en suivi à la recommandation du Comité des Cours d'eau en lien avec les mandats de surveillance des travaux dans les cours d'eau conformément aux résolutions adoptées à cet égard par le Conseil de la MRC et à la recommandation d'autoriser le gestionnaire des cours d'eau de la MRC, M. David Rousseau, ing., à procéder à la surveillance des travaux lorsque requis.

Aux fins d'une décision éventuelle, les membres demandent que cette résolution soit reportée lors d'une séance ultérieure du Conseil, et que davantage d'informations soient obtenues en lien avec le code de déontologie de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou d'autres sources, en cette matière.

#### **8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Aucun dossier n'est soumis.

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

##### **9.01 TRANSPORT COLLECTIF/TAXIBUS - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017**

Le rapport d'activités du Taxibus 2017 pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et des municipalités participantes de la MRC de Beauharnois-Salaberry est déposé auprès des membres du Conseil.

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent a opéré un service de transport collectif / Taxibus, sur son territoire, et en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, sur le territoire des municipalités participantes, pour l'année 2017;

*ATTENDU QU'*il y a lieu de soumettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports copie dudit rapport d'activités 2017, aux fins de reddition de compte, en lien avec la réception d'une subvention de ce ministère, au montant de 125 000 \$, reçue à la MRC;

*ATTENDU QU'*il y a lieu d'adopter le rapport d'activités 2017 du transport collectif / Taxibus;

8093-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement

D'accepter le dépôt du rapport d'activités 2017 du transport collectif / Taxibus pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent et des municipalités participantes de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

De confirmer le dépôt de ce rapport d'activités, par la direction générale, auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, en date du 21 juin 2017;

De soumettre une copie de cette résolution à la Direction régionale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de la Montérégie.

ADOPTÉ

##### **9.02 TRANSPORT COLLECTIF/TAXIBUS - AUTORISATION POUR DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, POUR 2018**

*ATTENDU QUE* la MRC opère un service de transport collectif /Taxibus en 2018;

8094-07-18

*ATTENDU QU'*il existe au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec un programme d'aide financière;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre Appuyé par monsieur André Brunette et résolu unanimement D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à déposer une demande d'aide financière relativement au service de transport collectif / Taxibus, pour l'année 2018, pour un montant de 125 000 \$, le nombre de déplacements étant évalué à environ 15 000 pour cet exercice financier.

ADOPTÉ

### **9.03 LES AVENTURIERS DE L'ARCHÉOLOGIE DANS LE HAUT-SAINT-LAURENT - BAIL**

*ATTENDU* que l'entente avec *Les Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent* est échue;

*ATTENDU* que *Les Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent* exploite le Centre d'interprétation du site archéologique Droulers-Tsionhiakwatha et promeut l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU* que *Les Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent* a besoin d'une entente formelle avec le propriétaire du site, soit la MRC du Haut-Saint-Laurent, afin d'obtenir de l'aide financière de divers partenaires;

*ATTENDU* que la MRC du Haut-Saint-Laurent désire continuer le partenariat avec *Les Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent*;

*ATTENDU* qu'il y a lieu de signer un bail entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et les *Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent* pour autoriser l'usage des lieux;

8095-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement D'autoriser la préfète et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à signer un bail avec *Les Aventuriers de l'archéologie dans le Haut-Saint-Laurent*, conditionnellement aux modifications suivantes :

- a) Article 4.2 Ajustements : Qu'une clause escalatoire du coût du loyer soit incluse dans le bail afin d'ajuster le coût annuel du loyer en fonction de l'augmentation des revenus montrés aux états financiers audités des *Aventuriers* pour l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 (soit à la fin de la première période de cinq ans du bail),
- b) Nouvel article 5.9 : Obligation pour les *Aventuriers* de fournir un rapport annuel de ses activités à la MRC, comprenant des états financiers audités, et ce, à partir de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;
- c) Nouvel article 5.10 : Obligation pour les *Aventuriers* de prendre fait et cause pour/en faveur de la MRC en cas de poursuite ou de désaccord quant à l'utilisation des lieux loués ou des conséquences de ses activités sur les propriétés riveraines;

De demander au directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de remettre une copie du bail dûment signé aux membres du Conseil de la MRC, en suivi à la présente résolution, pour fins d'information.

ADOPTÉ

### **9.04 PRÊT ET RAPATRIEMENT DES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES ENTRE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

*ATTENDU QUE* l'Université de Montréal (Département d'anthropologie) est en possession des trois collections d'artefacts appartenant à la MRC, pour les sites archéologiques suivants : Droulers, McDonald et Mailhot-Curran;



*ATTENDU QU'*à des fins d'analyses et de recherche, les professeurs Claude Chapdelaine et Christian Gates Saint-Pierre utilisent présentement ces artefacts avec leurs étudiants;

*ATTENDU* que ces deux professeurs demandent la permission à la MRC du Haut-Saint-Laurent de conserver ces trois collections jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2019 avec possibilité de prolongation pour deux autres années, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2021, avec préavis de 30 jours à la MRC;

*ATTENDU QU'*après ce délai, la MRC du Haut-Saint-Laurent pourra rapatrier ces trois collections;

*ATTENDU QUE* l'Université de Montréal demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent de pouvoir récupérer les quatre boîtes d'artefacts qui sont présentement entreposées à la MRC, le tout à des fins de recherche et d'analyses;

*ATTENDU QUE* ces quatre boîtes contiennent des artefacts du site Isings, présentement en cours de fouille ainsi que du site Irving;

*ATTENDU QUE* l'une de ces quatre boîtes contient des artefacts appartenant à l'Université de Montréal prêtés pour l'exposition en archéologie qui devait avoir lieu en 2018 à la salle Alfred-Langevin (boîte clairement identifiée et concernant les terrains Madeleine (BgFo-26), Laberge (BgFo-25) et Leblanc (BgFo-21));

8096-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Giovanni Moretti appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

D'autoriser M. Chapdelaine et M. Gates Saint-Pierre à conserver les trois collections à l'Université de Montréal, pour la durée suggérée ci-dessus, et de remettre les quatre (4) boîtes à M. Gates dès maintenant;

De demander que les collections ainsi que les boîtes concernées soient remises à la MRC du Haut-Saint-Laurent, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2019, à moins d'une entente de prolongation pour une période additionnelle de deux ans;

D'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim à signer les documents nécessaires pour confirmer cette entente.

ADOPTÉ

#### **9.05 AUTORISATION POUR TENUE D'ACTIVITÉS CULTURELLES 2018 : EXPOSITION COLLECTIVE ET CONCOURS, EXPOSITION PHOTO ET CONCOURS, MANDALA GÉANT ET PROMOTION D'AUTRES ÉVÈNEMENTS**

*ATTENDU QUE* la MRC ne participe plus aux « Journées de la Culture » qui ont lieu annuellement en septembre;

*ATTENDU QUE* la MRC maintient certaines activités aux mêmes dates;

*ATTENDU QUE* l'exposition collective annuelle rassemble plusieurs dizaines d'artistes locaux au même endroit;

*ATTENDU QUE* cette année, l'exposition collective est programmée du 28 septembre (vernissage) au 21 octobre, à la salle Alfred-Langevin;

*ATTENDU QUE* le vernissage et l'exposition sont fréquentés par un total approximatif de 200 personnes;

*ATTENDU QUE* l'exposition collective est aussi un concours par le biais duquel la MRC remet 250 \$ à partager entre trois gagnants;

*ATTENDU QUE* l'exposition photo a lieu chaque année aux galeries Ormstown et attire plus d'une centaine de visiteurs et 50 à 75 votes chaque année;

*ATTENDU QUE* l'exposition photo est aussi un concours par le biais duquel les prix suivants sont remis :

- 500 \$ à partager entre 3 gagnants de la part des galeries Ormstown;
- 600 \$ à partager entre 3 gagnants de la part des Caisses Desjardins;
- 700 \$ à partager entre 3 gagnants de la part de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU QUE* le mandala géant, qui a lieu à Ormstown chaque année depuis 10 ans, coûte 300 \$ (peinture et matériel) et est organisé par une bénévole, Madame Lucille Morin;

*ATTENDU QU'*environ 60 à 80 personnes participent au mandala chaque année;

*ATTENDU QUE* la MRC du Haut-Saint-Laurent, par le biais de la coordonnatrice au développement culturel et de la coordonnatrice aux communications, participe activement à la promotion d'autres événements qui pourraient avoir lieu sur le territoire de la MRC (Le Lavandou, la municipalité de Howick et TTS, the Lucky Harvest Project et autres).

8097-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette Appuyé par monsieur Jacques Lapiere et résolu unanimement D'autoriser la MRC à procéder à l'organisation des activités culturelles ci-dessus mentionnées, par le biais de la coordonnatrice au développement culturel et de la coordonnatrice aux communications, pour un montant total de 1 250 \$, payable à même le poste budgétaire n° 02-702-59-411 « Honoraires / Politique culturelle »;

ADOPTÉ

## **10. DEMANDES D'APPUI**

### **10.01 DEMANDE D'APPUI – MRC D'ANTOINE-LABELLE / MODALITÉS DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle concernant les modalités du programme TECQ 2014-2018 ;

8098-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur André Brunette Appuyé par monsieur Pierre Poirier et résolu unanimement D'appuyer la résolution n° CC-12879-04-18 du 24 avril 2018 de la MRC d'Antoine-Labelle qui se lit comme suit:

#### ***DEMANDE DE RÉVISION DES MODALITÉS DU PROGRAMME SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018***

*ATTENDU l'entente signée le 23 juin 2014 entre les gouvernements du Québec et du Canada relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ;*

*ATTENDU que les municipalités du Québec se partagent une somme de 2,67 G\$ répartie sur les années 2014 à 2018 inclusivement dans le cadre du programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;*

*ATTENDU que pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une programmation constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur du programme;*

*ATTENDU que l'ancien programme prévoyait, suivant le dépôt de la programmation, la transmission annuellement de 20 % de l'aide financière totale aux municipalités;*

*ATTENDU que suivant les nouvelles modalités du programme, les municipalités ne peuvent recevoir d'avances et que les versements débutent seulement après la transmission de factures au MAMOT;*

*ATTENDU que les anciennes modalités permettaient aux municipalités de disposer de fonds avant les versements de l'aide financière par le MAMOT et permettant, entre autres, d'éviter les emprunts temporaires et ainsi des frais supplémentaires dans la réalisation des projets;*

*ATTENDU que selon les nouvelles modalités, plusieurs municipalités sont portées à attendre à la dernière année du programme pour réaliser les travaux ce qui entraîne des délais de réalisation très courts et des enjeux de niveau contractuels entraînant une augmentation des coûts;*

*ATTENDU que le programme vient à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de demander des révisions aux modalités;*

*Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. André-Marcel Évêquoiz et résolu à l'unanimité de demander au MAMOT de modifier les modalités du prochain programme sur la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) afin de prévoir le retour du versement annuel de 20 % aux municipalités suivant le dépôt de leur programmation, ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux et permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût.*

ADOPTÉ

#### **10.02 DEMANDE D'APPUI – MRC DE COATICOOK / BONIFICATION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution de la MRC de Coaticook concernant la demande de bonification du Fonds de développement des territoires;

8099-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement D'appuyer la résolution n° CM2018-05-129 du 16 mai 2018 de la MRC de Coaticook qui se lit comme suit:

##### **RECONNAISSANCE DU RÔLE DES MUNICIPALITÉS ET RÉTABLISSEMENT DES MONTANTS DE TRANSFERTS**

*ATTENDU qu'à la fin de l'année 2014, le gouvernement du Québec souhaitait atteindre l'équilibre budgétaire et proposa un pacte fiscal aux municipalités, représentant tout près de 300 millions de dollars en coupures directes annuelles ;*

*ATTENDU que le gouvernement du Québec dégage aujourd'hui des surplus budgétaires ;*

*ATTENDU que les élus municipaux disposent d'une légitimité directe, issue de leurs commettants, et que le gouvernement du Québec affirme reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité ;*

*ATTENDU qu'à ce titre, il a mainte fois affirmé vouloir augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs ;*

*ATTENDU la période électorale qui approche à grands pas ;*

*ATTENDU qu'il est opportun de bonifier l'enveloppe du Fonds de développement des territoires afin de permettre aux municipalités de jouer leur rôle et augmenter leur autonomie ;*

*ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 9 mai 2018 ;*

*SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson  
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
IL EST RÉSOLU*

*De demander au Gouvernement du Québec de réinvestir dans les paiements de transfert qu'il a lui-même coupés depuis 2014, en bonifiant l'enveloppe du Fonds de développement des territoires afin de reconnaître le rôle de gouvernement de proximité des municipalités et leur laisser jouer le rôle qui leur revient ;*

*De transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui.*

ADOPTÉ

#### **10.03 DEMANDE D'APPUI – MRC DE TÉMISCAMINGUE / INTERVENTION D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER**

*ATTENDU QUE* les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance de la résolution de la MRC de Témiscamingue concernant la demande de délai en lien avec les interventions d'urgence hors du réseau routier;

8100-07-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyé par monsieur Jacques Lapierre et résolu unanimement  
D'appuyer la résolution n° 05-18-162 du 23 mai 2018 de la MRC de  
Témiscamingue qui se lit comme suit:

**SÉCURITÉ INCENDIE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN À  
L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER –  
DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC POUR UNE  
EXTENSION DU DÉLAI POUR LA RÉALISATION TOTALE DU PROJET**

*CONSIDÉRANT l'annonce en août 2017, par le ministère de la Sécurité publique (MSP), du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ;*

*CONSIDÉRANT que le programme offre l'opportunité, pour chaque MRC, d'aller chercher un montant maximal de 205 000 \$;*

*CONSIDÉRANT que la totalité des dépenses admissibles est défrayée par le programme;*

*CONSIDÉRANT que lors de sa séance régulière tenue le 22 novembre 2017, par résolution n° 11-17-331, le conseil de la MRC a donné son autorisation de procéder au dépôt de la candidature de la MRC au niveau du programme d'aide financière et s'engage à établir un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) ;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet est retenu et financé par le MSP à une hauteur de 167 381 \$ dollars;*

*CONSIDÉRANT QUE la MRC a été informée que selon le programme, les factures doivent être soumises dans un délai de 6 mois suivant la date d'approbation de la lettre signée par le Ministre Coiteux, soit le 28 mars 2018, donc ce qui sera dépensé après cette date ne sera pas remboursé par le MSP;*

*CONSIDÉRANT QUE la MRC avait déposé un projet incluant un échéancier sur près de deux ans donc le délai de 6 mois est qualifié comme étant contraignant et ne permettant pas à la MRC de réaliser la totalité du projet déposé;*

*Il est proposé par Mme Luna Pine*

*Appuyé par Mme Lyne Ash et résolu unanimement*

*De demander au ministère de la Sécurité publique une extension du délai en lien avec le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier pour la réalisation totale du projet soit un 1 pour les volets 1 et 2 et 2 ans pour le volet 3.*

ADOPTÉ

**11. VARIA**

Aucun sujet ajouté.

**12. CORRESPONDANCE**

**12.01 RPGL AVOCATS – TRIBUNAL ADMINISTRATIF – DOSSIER SYLIO LOUIS-JEAN**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 12 juin 2018 reçue de la firme RPGL Avocats et s'en déclarent satisfaits.

**12.02 RPGL AVOCATS – TRIBUNAL ADMINISTRATIF – DOSSIER FRANCINE CRÊTE ET CÉLINE LÉBEL**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 12 juin 2018 reçue de la firme RPGL Avocats et s'en déclarent satisfaits.

**12.03 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET – DEMANDE DE SOUTIEN – STATION DE POMPAGE**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 1<sup>er</sup> juin 2018 de la municipalité de Saint-Anicet, à l'attention du député de Huntingdon et ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, à l'allègement réglementaire et au développement économique régional, M. Stéphane Billette, en lien avec le barrage de la Rivière La Guerre.

Après discussions, les membres s'en déclarent satisfaits et remercient le maire de Saint-Anicet pour ces informations additionnelles sur l'historique de cette infrastructure.

**12.04 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET – DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES – EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 11 juin 2018 reçue de la municipalité de Saint-Anicet en lien avec une demande d'offres de services professionnels pour préparer une demande d'exclusion de la zone agricole pour certains terrains sur le territoire municipal.

En suivi à la démission de l'aménagiste de la MRC, M. Alexandre Racicot, un suivi sera effectué à ce sujet par le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim auprès de la direction générale de Saint-Anicet.

**12.05 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance de la MRC datée du 15 juin 2018 à l'attention de M. Richard Gagnon, du ministère de la Sécurité publique en lien avec le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors réseau routier.

Les membres s'en déclarent alors satisfaits.

**12.06 MUNICIPALITÉ D'ELGIN – NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Les membres prennent connaissance d'une résolution de la municipalité d'Elgin adoptée le 4 juin 2018 et confirmant la nomination temporaire de madame Tonya Welburn comme directrice générale adjointe. Les membres s'en déclarent satisfaits et remercient madame Deborah Stewart, mairesse, pour cette information.

**12.07 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – ACCUSÉ RÉCEPTION D'UNE RÉOLUTION**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 5 juin 2018 reçue du Cabinet du premier ministre, monsieur Philippe Couillard, en lien avec une demande de modernisation de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et s'en déclarent satisfaits.

**12.08 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉNORÉGION – AIDE FINANCIÈRE 2018-2019**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 6 juin 2018 reçue de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, madame Lise Thériault, en lien avec l'attribution d'un montant de 407 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec, pour l'année 2018-2019, et s'en déclarent satisfaits.

**12.09 MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS – AIDE FINANCIÈRE**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 5 juin 2018 reçue du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Luc Blanchette, en lien avec l'attribution d'un montant de 100 000 \$ à la région de la Montérégie dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), pour l'année 2018-2019, et s'en déclarent satisfaits.

**12.10 CULTURE MONTÉRÉGIE – PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 1<sup>er</sup> juin 2018 reçue de Culture Montérégie, en lien avec l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale, madame Nancy Bélanger, et s'en déclarent satisfaits.

**12.11 TABLE DE CONCERTATION DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE – ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ**

Les membres prennent connaissance d'une correspondance datée du 29 mai 2018 de la Table de concertation des Corporations de développement communautaire (CDC) de la Montérégie à l'attention du président de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, en lien avec la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité promues par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour les années 2018-2022, et s'en déclarent satisfaits.

**13. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Une question est soumise en lien avec le point 7.01 de l'ordre du jour « Prévisions budgétaires 2018 de la MRC ». Les informations requises sont fournies par madame la Préfète et le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim.

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

8101-07-18

Il est proposé par madame Deborah Stewart  
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun  
Préfète



Laurent Lampron  
Directeur général/  
secrétaire-trésorier par intérim

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)